

Estérel Côte d'Azur Agglomération

624 Chemin Aurélien – 83700 SAINT-RAPHAEL

Tél. : 04.94.19.31.00

SC/ABE

DECISION DU PRESIDENT**N°2024 - 31****SUBVENTION/ AGENCE DE L'EAU****OBJET : Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le renouvellement du réseau d'eaux usées – giratoire avenue Henri Giraud et rue de la Montagne à Fréjus****LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION » (VAR),****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,**VU** la compétence exercée par la Communauté d'agglomération « Estérel Côte d'Azur Agglomération », en vertu de l'article 5-9 de ses statuts, en matière d'assainissement des eaux usées,**VU** la délibération n°79 en date du 11 juillet 2020 du Conseil communautaire ayant proclamé Monsieur Frédéric MASQUELIER Président de la Communauté d'agglomération et l'ayant déclaré installé,**VU** la délibération n°109 en date du 11 juillet 2020 du Conseil communautaire de l'agglomération portant délégation au Président pendant la durée de son mandat pour demander à tout organisme financeur, public ou privé, français ou européen, l'attribution de subventions pour les projets communautaires quel que soit le mode de gestion du service public communautaire, qu'il s'agisse de subvention de fonctionnement ou d'investissement, par dépôt direct d'un dossier ou par la réponse à un appel à projet individuel ou collectif en étant notamment associé avec des partenaires publics ou privés français ou européens et toutes demandes environnementales et réglementaires,**VU** le recueil des délibérations du 11ème programme « Sauvons l'eau » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées situé au niveau du giratoire situé avenue Henri Giraud et rue de la Montagne à Fréjus dans le cadre du programme de renouvellement des réseaux par le délégataire Véolia en 2024,**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau au titre du 11ème programme d'aide,**DECIDE****Article 1 :**

De solliciter de l'Agence de l'Eau, l'attribution d'une aide financière au titre du 11ème programme, d'un montant de 46 492€ pour un coût total d'opération de 92 983€ HT, concernant l'opération de renouvellement du réseau d'eaux usées situé au niveau du giratoire situé avenue Henri Giraud et rue de la Montagne à Fréjus.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Madame le chef du service de gestion comptable de la Trésorerie de l'Estérel sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Draguignan, et publiée dans les formes réglementaires.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Fait à Saint Raphaël,

Le Président

Frédéric MASQUELIER